



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2020-478

Objet : Avenue Joseph Ricordel (parking)
Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande présentée par les différents transporteurs scolaires pour permettre le stationnement des bus, sur le parking à proximité du stade Municipal, avenue Joseph Ricordel, durant toute la période de travaux de la piste d'athlétisme, à compter du lundi 7 septembre 2020, et ce jusqu'à la fin de travaux,

Considérant que pour permettre le stationnement des bus, sur le parking à proximité du stade Municipal, situé Avenue Joseph Ricordel, il y a lieu d'interdire le stationnement des autres véhicules (zone délimitée par panneaux), à compter du lundi 7 septembre 2020, à partir de 8h, et ce, jusqu'à la fin des travaux,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le stationnement des bus scolaires, durant les travaux de la piste d'athlétisme, le stationnement des autres véhicules sera interdit, avenue Joseph Ricordel, sur le parking situé à proximité du stade Municipal (zone délimitée par panneaux), à compter du lundi 7 septembre 2020, à partir de 8h, et ce, jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les services Techniques de la Ville afin de délimiter le périmètre dédié au stationnement des bus.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Commandant de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 4 septembre 2020

Pour le Maire,

André Croguennec

Le Conseiller Municipal Délégué

À l'Occupation de l'Espace Public

P/o. Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine

Christian Bourgeon

